

■ SFL - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Paris, le 14 décembre 2010 - Le Conseil d'administration de SFL, qui s'est réuni le 14 décembre 2010 sous la présidence de Monsieur Juan-José Brugera, a décidé le versement d'un acompte sur dividende de l'exercice 2010 de 0,70 € par action. Cet acompte sera mis en paiement le 23 décembre 2010.

La SFL, avec un patrimoine exceptionnel de 3,3 milliards d'euros droits inclus centré sur le Quartier Central des Affaires de Paris, constitue le vecteur privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de la capitale. Le groupe, leader sur ce marché, se positionne aujourd'hui résolument vers la gestion dynamique d'actifs immobiliers de grande qualité. SFL a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIIC) en 2003.

MARCHÉ DE COTATION :
Euronext Paris Compartiment
A – Euronext Paris ISIN
FR0000033409 – Bloomberg :
FLY FP – Reuters : FLYP PA

